

Procès-verbal – 6 juillet, 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLMEYER (BUREAU MUNICIPAL), LE 6 juillet 2026, À 20 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

ÉGALEMENT PRÉSENT: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE STEPHANIE GOYETTE, SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le maire a donné un avis spécial écrit convoquant la présente séance extraordinaire à tous les membres du conseil. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis conformément aux exigences de la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE et REMARQUES DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la réunion constituent le quorum. La réunion est déclarée dûment constituée par le président à 20 h 00.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- Procès-verbal de la réunion du conseil du 16 juin.

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et appuyé par Steve Gray appuyé par Nancy Crain.

ADOPTÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 04-06-117

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **APPUYÉ** par Remo Pasteris

Et il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

GESTION INTERNE DES RÉUNIONS

PÉRIODE DES QUESTIONS

RÉSOLUTIONS

26- 07 -118

Résolution d'embauche : spécialiste des finances

- ATTENDU QUE** les connaissances et les compétences nécessaires pour administrer efficacement la paie et en assurer la gestion ;
- ATTENDU QUE** le personnel actuel ne possède pas la capacité, l'expertise ni l'expérience nécessaires pour assumer ces responsabilités ;
- ATTENDU QUE** la capacité d'utiliser PG Solutions et d'autres logiciels de gestion financière est essentielle ;

IL EST PROPOSÉ par Steve Gray et **APPUYÉ** par Remo Pasteris d'approuver que l'embauche d'une spécialiste temporaire à temps partiel de la paie et des rapports financiers pour une période de trois (3) mois, étant entendu que cette période pourra être prolongée, au besoin.

ADOPTÉ

26-07-119

Résolution concernant la réparation du fossé et du ponceau – le chemin Sixth Line Est

- ATTENDU QUE** le chemin Sixth Line Est nécessite des travaux de réparation du fossé et du ponceau ;
- ATTENDU QUE** les travaux sont urgents ;
- ATTENDU QUE** les travaux seront réalisés en plusieurs phases ;

IL EST PROPOSÉ par Brent Orr et **APPUYÉ** par Archie Greer d'approuver les travaux de réparation nécessaires du fossé et du ponceau sur le chemin Sixth Line Est, tout en ne dépassant pas les dépenses totales de 30 000 \$.

ADOPTÉ

26-07-120

Résolution générale concernant la réparation des routes : chemin Gold mine – chemin Aylmer – le chemin Sixth Line Est

- ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer immédiatement des réparations mineures sur ces trois (3) routes ;
- ATTENDU QUE** les travaux sont urgents ;

IL EST PROPOSÉ par Brent Orr et **APPUYÉ** par Meaghan McConnell d'approuver les réparations appropriées sur ces trois (3) routes, tout en ne dépassant pas les dépenses totales de 20 000 \$.

ADOPTÉ

Demande de résolution par lettre : débat en anglais dans le cadre des élections provinciales du Québec

ATTENDU QUE le PLQ ne participera pas à un débat en anglais à moins que les cinq (5) partis soient impliqués ;

ATTENDU QUE les municipalités locales ont l'occasion de faire preuve de leadership au nom de leurs citoyens en demandant la tenue d'un débat en Anglais ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol possède un statut bilingue ;

IL EST PROPOSÉ par Remo Pasteris et **APPUYÉ** par Archie Greer d'approuver que la Municipalité de Bristol envoie une lettre à M. André Fortin, député de l'Assemblée nationale, et à M. Charles Milliard, chef du PLQ, demandant que le Parti libéral du Québec participe à un débat en anglais dans le cadre des prochaines élections provinciales du Québec.

ADOPTÉ

ÉLÉMENTS PROVENANT DES MEMBRES DU CONSEIL

- 35, chemin Pontiac Station (Meaghan McConnell)
- Vérification financière (Valerie Twolan-Graham)
- Pavage du chemin Aylmer (Valerie Twolan-Graham)
- Travaux routiers sur la 6e Ligne (Steve Gray)
- Page Facebook officielle de Bristol (Valerie Twolan-Graham)
- Pont de la 10e Ligne (Valerie Twolan-Graham)
- EMC Consulting (Valerie Twolan-Graham)
- Excès de vitesse sur le chemin Bristol Mines (Steve Gray)
- Comité d'analyse et de transition des services d'incendie (Valerie Twolan-Graham)
- Insigne d'identification de l'agent responsable de l'application des règlements municipaux (Remo Pasteris)
- Mise à jour concernant les lampadaires/Hydro-Québec (Brent Orr)
- Cautionnement des employés (Brent Orr)

RAPPORTS DES COMITÉS

- MADA (Municipalité amie des aînés)
- Comité des ressources humaines

CORRESPONDANCE - REÇUE

- Fonds pour renforcer les communautés
- Carte de remerciement du Club de patinage artistique de Shawville/Association de hockey mineur du district de Shawville
- Demande d'emploi
- Demande de débat en anglais – Élections du Québec

CORRESPONDANCE - ENVOYÉE

- Non-conformité au permis de construction 2024-0009, lot 5 800 521
- Interdiction de déverser des déchets sur les propriétés publiques
- Canada, Province de Québec, district de Gatineau, no de dossier 550-32-704827-267 DF001

- Construction dangereuse ou détériorée, lot 5 800 454
- Propreté de la propriété, lot 5 801 113
- Réparations non autorisées au système septique défectueux, avis final, lot 5 800 653
- Non-conformité de la résidence secondaire, lot 5 800 426
- Demande de débat en anglais

POINTS DE DISCUSSION POUR LE CONSEIL

APPROBATIONS DES ÉTATS FINANCIERS

- Comptes fournisseurs

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **APPUYÉ** par Nancy Crain que les factures totalisant la somme de \$146,073.87 soient payées.

Je, Valerie Twolan-Graham, mairesse de la Municipalité de Bristol, certifie que des crédits sont disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

ADOPTÉ

DIVERS

CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer que la séance soit levée à 21h 30.

Présidente

VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse

Stephanie Goyette
Secrétaire

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »